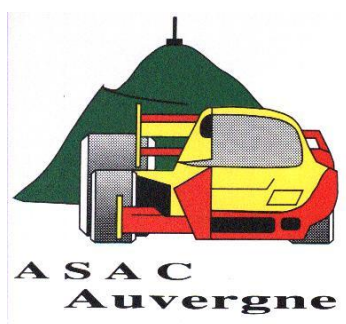




9^{ème} RALLYE VHC du CANTAL

05 et 06 septembre 2026

PRE REGLEMENT PARTICULIER

REGLEMENT PARTICULIER

9^{ème} RALLYE VHC DU CANTAL

05 et 06 septembre 2026

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 06 juillet 2026 (sous réserve du permis d'organisation FFSA)
Ouverture des engagements :	Dès parution du règlement
Clôture des engagements :	Lundi 24 août 2026 à minuit.
Parution du road-book :	Samedi 29 août 2024
Dates et heures des reconnaissances :	vendredi 04 septembre 2026 de 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 Samedi 5 septembre 2026 de 9h00 à 18h00
Vérifications administratives :	Samedi 5 septembre 2026 de 13h30 à 18h30 Aire événementielle à AURILLAC
Vérifications techniques :	Samedi 5 septembre 2026 de 14h00 à 19h00 Aire événementielle à AURILLAC
Heure de mise en place du parc de départ :	Samedi 5 septembre 2026 à 14h00
1^{ère} réunion des commissaires sportifs :	Samedi 5 septembre 2026 à 18h30 PC Course Aire événementielle AURILLAC
Publication des équipages admis au départ :	Samedi 5 septembre 2026 à 20h30 PC Course Aire événementielle AURILLAC
Publication des heures et ordres de départ :	Samedi 5 septembre 2026 à 20h30 PC Course Aire événementielle AURILLAC
Départ de la 1^{ère} voiture :	Dimanche 06 septembre 2026 à 7h15
Arrivée de la 1^{ère} voiture :	Dimanche 06 septembre 2026 à 14h33
L'ordre des départs sera :	VMRS - VHRS - VHC – VOITURE MODERNE
Vérifications finales :	Dimanche 06 septembre 2026 à l'arrivée du rallye Garage DE L'EUROPE 130 av de Conthe 15000 AURILLAC Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
Publication des résultats du rallye :	Dimanche 06 septembre 2026 PC Course Aire événementielle AURILLAC : 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent
Remise des trophées :	Dimanche 06 septembre 2026 – Avant entrée en parc fermé établie par classement– Aire événementielle AURILLAC

ARTICLE 1P : ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club d'Auvergne organise en doublure le 9^{ème} Rallye VHC du Cantal en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA enregistré par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne sous le n° 553 le 08/07/2026
L'ensemble du règlement particulier du 30^{ème} Rallye Régional du Cantal s'applique au 9^{ème} Rallye VHC du Cantal à l'exception des dispositions suivantes :

COMITE D'ORGANISATION

Identique au règlement du Rallye Support

1.1P. OFFICIELS

Identique au règlement du Rallye Support

Commissaire technique Responsable VHC : Serge PEGOLOTTI

1.2P. ELIGIBILITE

Le 9^{ème} Rallye VHC du Cantal 2026 compte pour :

- le challenge 2026 de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne (16)
- le challenge rallye 2026 de l'ASACA
- le challenge rallye quinze 2026 (règlement en dernière page)

1.3P. VERIFICATIONS

Identique au règlement du Rallye Support

ARTICLE 2P : ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

3.1P, DEMANDE D'ENGAGEMENT- INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne désirant participer au 9^{ème} Rallye VHC du Cantal doit adresser **l'Ecurie des Volcans 129 avenue de conthe 15000 AURILLAC**, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le lundi 24 Aout 2026** à minuit (le cachet de la poste faisant foi)

3 .1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 10 voitures maximum.

Si le maximum des engagés au 30^{ème} Rallye Régional du Cantal (80 voitures), au 9^{ème} Rallye du Cantal VHRS (20 voitures) et au 9^{ème} Rallye du Cantal VMRS (10 voitures) n'est pas atteint, le nombre des engagés du 9^{ème} Rallye VHC du Cantal pourra être augmenté, sans que le nombre total des engagements aux quatre rallyes ne dépasse 120.

Une liste d'attente pourra être créée.

3 .1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 320 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 640 €

3.2.12P. Identique au règlement du Rallye Support

ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

4.3P ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée Dimanche 06 septembre 2026 **Aire événementielle à AURILLAC**

ARTICLE 5P : IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

6.1P. DESCRIPTION

Le 30^{ème} Rallye Régional du Cantal 2026 représente un parcours de 122.40 Kms
Il est divisé en 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38.19 Km

- ES 1-3-5 LE PLATEAU DES VOLCANS 5,18 Km
- ES 2-4-6 LA BRECHE VOLCANIQUE 7,55 Km
-

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire"

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3

Les reconnaissances auront lieu le :

- vendredi 04 septembre 2026 de 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
- Samedi 05 septembre 2026 de 9h00 à 18h00

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

ARTICLE 8P : RECLAMATION - APPEL

Conforme aux prescriptions générales FFSA

ARTICLE 9P. :CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

A l'issue de chaque rallye il sera établi :

- **Un classement général toutes périodes confondues (hors Classic)**
- Un classement général pour les **périodes E à I**
- Un classement général pour les **périodes J**

- Un classement général pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)
Les voitures du groupe Classic de compétition ne devront jamais figurer ni dans le classement général E à I et J confondues, ni dans le classement E à I, ni dans le classement J.

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic)

ARTICLE 10P : PRIX

Chaque équipage du 9^{ème} Rallye VHC du Cantal classé recevra un lot ou une coupe.
La remise des prix et coupes aura lieu au podium.



CHALLENGE RALLYES QUINZE 2026



L'association Ecurie des Volcans et l'A.S.A. ARVERNE organisent un challenge

visant à récompenser les équipages qui participeront

au rallye du PAYS GENTIANE et au Rallye du CANTAL édition 2026 :

- 58^{ème} Rallye du PAYS GENTIANE les 1 et 2 Mai 2026

- 30^{ème} Rallye du CANTAL les 5 et 6 Septembre 2026

-Article 1 : Pour participer au challenge RALLYE QUINZE 2026 , l'équipage devra participer aux deux rallyes (les équipages non classés seront retenus pour le challenge)

-Article 2 : Il sera toléré un changement de copilote pour une des deux épreuves, le pilote restant identique.

-Article 3 : Les récompenses seront attribuées après tirage au sort entre les participants.

-Article 4 : Les participants s'engagent à apposer sur leurs véhicules un autocollant fournis par l'organisation pendant la période du 1 Mai au 10 septembre 2026 (format environ 300 x 100 – Challenge Rallyes Quinze 2026).

-Article 5 : Premier prix : 1 engagement pour l'édition 2027 à l'un des deux rallyes au choix du gagnant

Deuxième prix : 1 engagement pour l'édition 2027 au rallye non choisi par le vainqueur

Troisième prix : 1/2 engagement pour l'édition 2027 à l'un des deux rallyes au choix du gagnant

Quatrième prix : 1 /2 engagement pour l'édition 2027 au rallye non choisi par le troisième

La remise des prix aura lieu à l'issue du Rallye du Cantal le 6 septembre 2026 (remise des prix après rallye)